de la côte occidentale de l'Amérique du Nord, entre San Francisco, son port d'attache, et Panama.

A la dernière heure, nous recevons une dépêche complémentaire qui annonce que la catastrophe du *Colima* est plus importante encore qu'on avait cru d'abord. En voici le texte :

C'est le 27 mai que le *Colima* de la Pacific Mail Company a fait naufrage.

192 personnes étaient à bord. 19 seulement ont été sauvées.

Une femme qui se suicide

PAR AMOUR

Paris, 29 mai. — Un drame passionnel s'est déroulé hier soir rue Lesueur. Au numéro 14, de cette rue, habite M. Gautherot, ingénieur civil, ancien élève de l'Ecole polytechnique et officier d'artillerie démissionnaire, âgé de 26 ans.

M. Gautherot avait eu jadis des relations avec une jeune fille, Mlle Marguerite Forgeret, aujourd'hui âgée de vingt-quatre ans. Puis ils s'étaient séparés et, en venant habiter rue Lesueur, M. Gautherot s'était bien gardé de faire connaître sa nouvelle adresse à Marguerite.

Vers cinq heures, *hier soir, au moment* où M. Gantherot venait de sortir de chez lui, une jeune et jolie femme se présenta chez la concierge et lui demanda si réellement M. Gautherot habitait la maison. La concierge lui répondit affirmativement et lui désigna la porte de l'appartement située au rez-de-chaussée.

La jeune femme, qui n'était autre que Marguerite Forgeret, sonna et le domestique de M. Gautherot, son ancienne ordonnance au régiment, vint lui ouvrir.

— Gît-il bien ici que demeure M. Gautherot ? demanda la jeune femme.

— Il est absent, dit le domestique.

— Le misérable, dit-elle, j'ai donc enfin trouvé son adresse, cela m'a coûté plus de 500 francs ! Mais puisque je ne puis le voir donnez-moi ce qu'il faut pour lui écrire. Je le croyais à Dourdan, chez ses parents.

Le domestique fit passer la jeune femme dans un bureau. Elle s'assit et écrivit deux lettres : dans l'une qu'elle cacheta elle exprimait à M. Gautherot toute la passion qu'elle éprouvait pour lui et son désir de mourir plutôt que de vivre séparée de lui ; dans l'autre, laissée ouverte, Marguerite priait qu'on porta son corps au domicile de ses parents.

Puis, comme le domestique ne la quittait pas, elle le pria de lui donner un verre d'eau. Il sortit pour obéir ; mais à peine avait-il mis le pied dehors qu'un coup de revolver retentissait. Le domestique rentra immédiatement et se trouva en présence du cadavre de la jeune femme. Un médecin appelé en toute hâte déclara ses soins inutiles ; la mort avait été instantanée.

On prévint le commissaire de police du quartier et les parents de la jeune femme, et, vers dix heures, *le corps fut enlevé pour* être transporté dans la famille de la malheureuse.

Le domestique de M. Gautherot, qui connaissait les habitudes de son maître, se rendit dans un café que celui-ci avait coutume de fréquenter. Il fit part à l'ingénieur de ce qui venait de se passer.

M. Gautherot fut très péniblement impressionné par le récit du suicide qu'on venait de lui faire. Il rentra chez lui, y prit les effets dont il avait besoin pour passer la nuit et se rendit auprès de la morte qu'il a veillée et qu'il ne quitte pas.

L'ANNIVERSAIRE

DE LA MORT DE CARNOT

Paris, 29 mai. — Nous apprenons qu'en outre du service religieux que Mme Carnot fera célébrer à l'occasion de la mort du président et auquel assisteront tous les ministres, le gouvernement a décidé que le 23 juin le président de la République et les membres du cabinet se rendront au Panthéon et déposeront des couronnes sur la tombe de Carnot.

En outre, un deuil de cinq jours correspondant à l'intervalle entre le départ de Carnot pour Lyon et la date des obsèques, est décidé. Les officiers de terre et de mer porteront le crêpe à l'épée et les drapeaux des monuments publics seront mis en berne ainsi que ceux des bâtiments de la flotte.

M. Félix Faure n'ira pas à Londres.

Paris, 29 mai. — Il paraît que M. Félix Faure ne poussera pas l'amour des voyages et de la réclame jusqu'à se rendre sous le ciel de la brumeuse Albion.

On annonce, en effet, que l'ambassadeur de France, pressenti sur le point de savoir si le Président de la République, accepterait le cas échéant une invitation du Lord-maire à visiter Londres, a laissé entendre que M. Félix Faure ne pouvait accepter.

Au Conseil municipal de Paris

Hommage à l'ouvrier Albert

(*De notre correspondant particulier*)

Paris, 29 mai. — Sur la proposition de M. Georges Vilain, le Conseil a décidé qu'une couronne serait déposée en son nom sur la tombe de l'ouvrier Albert, dernier des membres du gouvernement provisoire de 1848.

Propagande socialiste

Paris, 29 mai.—Dimanche dernier, notre ami Carnaud a donné dans l'Indre deux conférences, l'une à Chateauroux, à deux heures de l'après-midi, l'autre à Issoudun à huit heures du soir. Toutes deux ont eu un grand succès et après la conférence d'Issoudun le maire de cette ville a fait publiquement adhésion au Parti ouvrier.

Une ligue socialiste départementale, adhérente au Parti ouvrier va très prochainement se constituer dans l'Indre, et présentera des candidats aux élections départementales du mois du Juillet.

Deibler en correctionnelle

Paris, 29 mai. — Le bourreau Deibler était cité à la justice de paix du 16e arrondissement par M. Talluel, marchand de vins, établi 28, rue de Bilancourt. Celui-ci accusait l'exécuteur des hautes œuvres de l'avoir traité de voleur et de falsificateur.

Il est bon d'ajouter que M. Deibler est propriétaire d'une maison située au n° 29 de la même rue et achetée par lui 22,000 francs.

Le bourreau qui n'a pour habitude que d'obéir aux ordres d'exécution n'a pas jugé utile de se rendre à la justice de paix. Il s'y est fait représenter par sa femme et son fils qui ont été l'objet d'une manifestation moins que sympathique.

Le juge de paix s'est déclaré incompétent, en ajoutant que la plainte en question était du ressort de la police correctionnelle.

M. Talluel a décidé alors de citer M. Deibler devant ce tribunal.

LE SCANDALE

des Chemins de Fer du Sud

Paris, 29 mai. — Voici les renseignements que nous adresse notre correspondant parlementaire sur l'affaire des chemins de fer du Sud, dont nous parlons en première page.

On se souvient qu'alors que M. Meyer, juge d'instruction, avait spécialement à s'occuper des petits personnages du Conseil d'administration, c'est à M. de Cosnac qu'incombait la tâche de découvrir les grosses personnalités.

Depuis quelques jours, on faisait circuler des bruits de prochaines arrestations et, à vrai dire, nous restions légèrement sceptiques, lorsque l'interpellation de notre ami Rouanet est venue aiguillonner le zèle des magistrats instructeurs.

Voici réellement où en est l'affaire :

Malgré l'affirmation à la tribune de M. Trarieux, déclarant qu'il possédait tous les dossiers, nous sommes en mesure d'affirmer qu'il ne pouvait avoir les conclusions du rapport de M. de Cosnac, puisque ce rapport ne sera pas terminé avant quatre jours.

Il n'est pas utile d'arrêter son attention sur ce nouveau mensonge de ministre — ils en ont toujours le portefeuille bondé — ce qui est seulement intéressant, c'est que le rapport sera remis sous peu au ministre de la justice, auquel il faudra un certain temps pour... examiner l'affaire, et c'est aux environs du 15 juin que nous saurons de quel esprit le garde des sceaux est animé.

Nous n'osons préjuger de son désir de faire la lumière, toute la lumière — avant qu'il y ait prescription.

Les poursuites contre Calvinhac

(*De notre correspondant particulier*)

Paris, 29 mai. — A la Commission des poursuites contre Calvinhac sur la proposition de Camille Pelletan, il a été décidé de demander à M. Trarieux de se préoccuper de faire renvoyer de Toulouse, aux archives du Palais-Bourbon, les dossiers des élections de Calvinhac et de Constans en 1889.

ÉTRANGER

EN BELGIQUE

Drame de la misère

Bruxelles, 29 mai. — Hier, un ouvrier peintre du nom de Pierre J... demeurant rue des Renards, s'est tiré un coup de revolver dans la tête. Des locataires de la maison sont immédiatement accourus ; le malheureux ralait sur le parquet. Transporté à l'hôpital St-Pierre, il y est resté en traitement. Son état est très grave. Lorsqu'il a pu être interrogé, il a déclaré qu'il avait voulu mourir parce qu'il était sans travail et dans une misère extrême.

SUISSE

Un éboulement de rochers

Berne, 29 mai. — Dimanche après-midi, vers cinq heures, les populations de Murren, Stechelberg et de diverses autres localités de la vallée de Lauterbrunnen (Aberland bernois) ont été mises en émoi par un craquement épouvantable, qui fut pris un instant pour le grondement d'une secousse de tremblement de terre.

Peu après un nuage de poussière, qui était si intense qu'il interceptait la lumière du soleil, succéda au bruit. C'était un éboulement de rochers sur les versants du Schwarz-Mœnch, contrefort de la Jungfrau. Une masse effroyable de rochers, de pierres, s'était détachée des hauteurs, bondissant d'étage en étage, pour s'abîmer dans les profondeurs, à cent mètres seulement du hameau de la Matte.

La masse a enlevé au passage une belle forêt de sapins ; les arbres ont été précipités dans le fond de la vallée forment un inextricable fouillis de troncs brisés et tordus au milieu des rochers et des terres déplacées. D'énormes rochers ont bondi jusqu'au versant opposé de la vallée. Dans le village de Stechelberg la pression de l'air a été si puissante que les vitres des fenêtres ont éclaté et des portes ont été enfoncées.

Depuis dimanche soir, c'est un bruit continue de pierres et de rocailles qui roulent des hauteurs. La population est inquiète, non sans raison, car on craint d'autres sinistres. On suppose qu'un long et rigoureux hiver, la masse des neiges accumulées sur les hauteurs et des infiltrations ne sont pas étrangers à ce phénomène.

COURRIER DE BELGIQUE

Le ministère du travail

Bruxelles, 29 mai.

Le ministère du travail, dont nous avons annoncé la création, sera installé dans les locaux occupés actuellement rue de la Loi par le secrétariat général du ministère des chemins de fer.

L'hôtel particulier de M. Nyssens serait installé à l'ancien hôtel de Trazegnies qui donne actuellement l'hospitalité aux employés de l'administration des mines. M. Morisseau deviendra le directeur de l'office du travail et aura pour collaborateurs un certain nombre de jeunes docteurs en droit.

Il est évident que certains propagandistes congophiles auront leur part de la curée.

Alost-Sodome

Sous ce titre nous lisons dans la *Flandre libérale* :

« Après 25 années de domination cléricale, le pauperisme et le dévergondage moral sont montés à leur apogée dans notre bonne ville. Il y a un an environ, je montrais déjà la corrélation entre le bigotisme, l'ignorance et la superstition d'une partie de notre population.

» Il vient de se produire à Alost une scandaleuse affaire de mœurs, qui dépasse toute imagination. Une malheureuse jeune fille de 15 à 16 ans a été la victime, publiquement et pendant deux jours, de la bestialité de plus de *quarante* individus. Quatre-vingts personnes auteurs et témoins sont impliquées dans l'affaire. La pauvre enfant est dans un état lamentable.

» Tous ces gens font régulièrement leurs Pâques et vont à confesse. »

Les électeurs communaux de Liège

Le travail de révision des listes électorales à Liège est terminé.

En voici le résultat :

Il y a 23,680 électeurs communaux. Ce nombre se décompose de la manière suivante : 16,056 électeurs à 1 voix. 2,880 électeurs à 2 voix, disposant donc de 5,760 suffrages.

1,743 à 3 voix et disposant de 5,229 suffrages. 3,001 électeurs à 4 voix, avec 12,004 suffrages. Les votes pluraux qui s'élèvent à 22,993 suffrages dépassent les votes simples de 6,937 suffrages !

845 électeurs sont rayés comme n'ayant pas trois ans de résidence et 1,571 comme ayant quitté la ville au 15 mai dernier.

Il y a 1280 ouvriers, pères de famille, qui ont deux voix pour la Chambre et n'en ont plus qu'une pour la commune par suite de l'élévation de la contribution personnelle.

D'autre part, il y a 3,034 propriétaires dont le nombre de voix est augmenté d'une unité.

Les socialistes avaient-ils tort lorsqu'ils flétrissaient cette odieuse loi de classe, loi des quatre infamies.

L'OUVRIER ALBERT

C'est un vétéran qui s'en va en la personne de l'ouvrier Albert, membre du gouvernement provisoire de 1848, décédé avant-hier à Melio, près de Creil (Oise).

Albert Martin, de son vrai nom Alexandre Martin, était né le 26 avril 1815, à Bury (Oise) ; il était âgé, par conséquent, de quatre-vingts ans.

Voici dans quelles circonstances l'ouvrier Albert, jusque-là fort inconnu, fut élu membre du gouvernement provisoire.

Après la prise des Tuileries, la foule s'était dirigée vers la Chambre des députés où, sur la proposition de Lamartine, un gouvernement provisoire fut constitué.

Il comprenait d'abord Lamartine, Dupont de l'Eure, Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Crémieux et Marie. Mais le gouvernement nouveau s'était dirigé vers l'Hôtel-de-Ville, où la multitude acclamait les noms de Louis Blanc, de Flocon, de Marrast et de l'ouvrier Albert ; ceux-ci, sur la proposition de Garnier-Pagès, furent admis à faire partie du gouvernement en qualité de secrétaires. Bientôt, du reste, cette distinction disparut, et Louis Blanc, Flocon, Marrast et Albert furent membres du gouvernement au même titre que les autres.

Albert n'y joua pas un rôle important. Il semble, dans les délibérations, avoir voté constamment avec Louis Blanc, à qui il fut adjoint en qualité de vice-président de la commission de gouvernement pour les travailleurs qui siégea au Luxembourg.

Président de la commission des récompenses nationales, Albert fut élu, le 23 avril 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante par le département de la Seine, le 21e sur 34 avec 133,041 voix sur 267,888 votants. Il ne siégea que peu de jours.

Arrêté, ainsi que nous l'avons dit, après l'envahissement du Palais-Bourbon par le peuple, où, d'une fenêtre donnant sur la place de Bourgogne, il s'était efforcé avec Louis Blanc de calmer les manifestants, son attitude fut interprétée comme un encouragement à l'insurrection ; il fut conduit au fort de Vincennes et traduit devant la Haute Cour de Bourges, dont il déclina la compétence. Ayant refusé de répondre à ses juges, il fut condamné, le 2 avril 1849, à la déportation, qu'il subit à Doullens, puis à Belle-Isle-en-Mer, et enfin au pénitencier de Tours. Il souffrit beaucoup durant sa détention, qui ne dura pas moins de dix années.

Après l'amnistie de 1859, il vint se fixer à Paris, où la Compagnie du Gaz lui octroya un modeste emploi.

Depuis il ne se mêla guère au mouvement politique. Content de peu, il partageait son temps entre Paris et Mello, où il possédait une petite maisonnette. L'heure de la retraite ayant sonné, il s'était même retiré complètement dans cette dernière localité ; et c'est là qu'il vient de mourir.

Tout récemment, il y a une semaine à peine, Albert, mis en cause par M. Jules Simon, écrivait une lettre au *Figaro*, où il affirmait la survivance de ses sentiments révolutionnaires et évoquait le souvenir des insurrections auxquelles il avait pris part (juin 1832, en 1834 à la rue Transnonnain en 1839 et enfin en 1848).

Cette fidélité aux principes vaut bien la peine d'être louée en ces jours où tant de renégats se sont fait des rentes en sacrifiant les dieux de la jeunesse.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Procédés des Dansettistes

Le citoyen A. Deleruelle nous écrit :

Depuis quelques jours le journal clérical d'Armentières babille, comme une gazette qu'il est, sur le compte des socialistes. Il daube aussi par la même occasion sur les opportunistes à propos d'une querelle de cabaret.

Dimanche, plusieurs de nos amis entrèrent à l'estaminet de la *Ville de Lyon* pour boire un verre paisiblement. Mais à peine entrés, il furent assaillis par une bande de partisans de M. Dansette, à coups de verres et de chaises.

De l'enquête faite sur cette bagarre, il résulte que les partisans de M. Dansette avaient profité des libéralités électorales pour se livrer à de copieuses libations. C'est parce qu'ils étaient en bande et excités par de copieuses libations que ces gaillards se sont jetés sur nos amis pour leur faire un mauvais parti.

Les agents électoraux des cléricaux sont du reste tous les mêmes. A Marquillies, amenant les électeurs au scrutin, musique en tête, ils arrachèrent les bulletins des mains de nos porteurs et insultèrent ceux-ci avec la dernière violence.

Ce sont là de tristes procédés !

Socialisme électoral

Nous avons sous les yeux une circulaire électorale que l'on distribuait quelques jours avant le premier tour de scrutin dans toutes les communes rurales du canton de La Bassée, circulaire qui dénonçait Dansette comme le candidat des gros millionnaires et des gros accapareurs.

Cette circulaire intitulée : *Conférence !* et signée : *Un Cultivateur*, donnait comme suit le programme de M. Dansette :

1° Au point de vue social :

Ruine lente, mais assurée des petits fermiers et des petits propriétaires ; Accaparement complet du sol par quelques familles opulentes dont vos fils à Armentières, à Marquillies, à Wavrin, à Fromelles, à Sainghin et ailleurs, deviendront les valets.

2° Au point de vue économique :

Formation de puissantes sociétés financières, telles que :

Syndicat des raffineurs de sucre ; Syndicat des importateurs de blés étrangers ; Syndicat des accapareurs de nitrates ; Syndicat des détenteurs de pétrole, etc., etc., qui achètent à des prix dérisoires, revendent fort cher, et réalisent des bénéfices scandaleux, *qui ruinent le cultivateur et l'ouvrier.* »

On croirait, à lire cette circulaire, que la prose est sortie du cerveau d'un socialiste.

Ne le croyez pas cependant, car cette circulaire, imprimée au *Progrès du Nord*, n'a été faite que dans le but de favoriser la candidature Bonduel.

C'est comme cela ! les opportunistes en sont réduits, pour rattraper un peu de confiance qu'ils ont perdue, à faire du socialisme électoral.

Tant mieux, car ils n'en préparent que mieux les voies et moyens qui doivent nous permettre d'amener au parti socialiste la nation ouvrière et agricole.

Continuez messieurs !

Réunion du Comité fédéral

Le lundi 3 juin, à 8 heures du soir, au *Tivoli Bellevue*, réunion extraordinaire du Comité fédéral.

Les sections sont invitées à s'y faire représenter en plus grand nombre possible.

Dans le cas où elles ne le pourraient pas, elles sont priées de nous envoyer par correspondance leur avis sur la prochaine élection sénatoriale, différentes sections ayant manifesté le désir d'engager le parti à la lutte.

Réunion du Comité électoral

Aujourd'hui jeudi 30 mai, à 8 heures du soir, réunion du comité électoral à l'estaminet de la *Place Verte*, à Armentières.

Ordre du jour : Attitude à tenir au second tour de scrutin.

Tous les membres du comité sont priés d'assister, sans faute, à cette réunion.

Chronique Régionale

Distinctions honorifiques

Le Ministre de l'intérieur a décerné les récompenses suivantes :

Médaille d'argent de 1re classe. à M. Hennebel, galochier à La Bassée.

Médailles d'argent de 2e classe. — MM. Brousse, sergent des pompiers à Anzin ; Sartiaux caporal des pompiers à Valenciennes et au jeune Devolder, demeurent à Teteghem.

Mentions honorables : MM. Baroche, demeurant à Avernelles ; Porchez, sous-brigadier des gardes champêtres, à Lambersart ; Basquin, gardien de jardin public au Cateau.

Médailles d'argent de 2e classe — MM Denin, agent de police à Calais ; Leclercq, sergent de pompiers à Bapaume.

Mentions honorables. — MM. Eslin, sous-lieutenant de pompiers à Bapaume ; Vemey, tambour de pompiers à Calais ; Letren, tulliste à Calais.

LES GRÈVES

A Fourmies

A la suite des réductions de salaires les ouvriers tisseurs de la *Sans-Pareille* se sont mis en grève lundi. A toutes leurs réclamations pourtant bien justes, le patron a refusé par une fin de non recevoir.

Les ouvriers se sont rendus hier, à 11 heures, à la Mairie, où leurs délégués ont eut un nouvel entretien avec MM. Jacquart, patrons de l'établissement. Cet entretien n'ayant donné aucun résultat, la grève continue au milieu du plus grand calme.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des évènements qui pourraient se produire.

LES FRASQUES

de l'Archevêque de Cambrai

On sait quel charivari mènent autour de la loi d'accroissement les tonsurés de toute robe et de toute catégorie.

Dans cette levée en masse de goupillons, le clergé du Nord s'est principalement distingué par une belliqueuse ardeur. Sous le titre significatif *Résistance à la loi*, la *Croix* enregistre chaque jour de véhémentes protestations contre le droit d'accroissement voté par le Parlement en avril dernier.

Le gouvernement a trouvé qu'il était temps de mettre un frein à ces bruyantes menées cléricales et le 16 mai — il convient de remarquer la date — le ministre des cultes, dans une lettre adressée à l'archevêque de Cambrai lui demandait quelle mesure il comptait prendre pour réprimer les manifestations auxquelles se livre publiquement une partie du clergé de son diocèse.

Aux timides remontrances du ministre, M. Sonnois, archevêque de Cambrai vient de répondre par l'impertinente lettre suivante qui est un modèle d'insolence et d'audacieux persiflage.

Monsieur ministre,

Votre honorée lettre, datée du 16 mai, m'est retournée de l'archevêché et vient me trouver à l'extrémité du diocèse en cours de visites pastorales. Je me hâte d'y répondre.

Vous me demandez, monsieur le ministre, de vous indiquer quelles mesures je compte prendre contre les prêtres, mes diocésains, qui ont livré à la publicité leurs appréciations sur la nouvelle loi des finances qui atteint nos communautés religieuses.

Veuillez me permettre de vous répondre en toute simplicité et droiture que je compte n'en prendre aucune ; et voici pourquoi : ces messieurs n'ont point parlé, écrit, ou agi en exercice de leurs fonctions officielles, ni en conditions officielles comme ministres d'un culte reconnu par l'Etat.

Ce qu'ils ont fait, ils l'ont fait à titre et en condition de citoyens français et électeurs, usant du droit que la Constitution française, républicaine contemporaine reconnaît et garantit à tous les citoyens, je veux dire droit à la liberté civique de la pensée, de la parole et de la publicité.

Si dans l'exercice de ce droit ces messieurs ont manqué à l'article 4 du 18 germinal an X, le tribunal compétent est là pour examiner, apprécier et juger le délit. Vous ne trouverez pas mauvais, Monsieur le Ministre, que je me fasse un scrupule d'empiéter sur ses fonctions.

En ce qui me concerne vis-à-vis de mes prêtres, je fais réserve de leur exprimer en famille pendant les prochaines retraites sacerdotales mes dispositions personnelles à l'égard et au sujet de la déplorable mesure financière qui frappe nos communautés, c'est-à-dire l'un des organes les plus actifs et les plus utiles de la vitalité chrétienne de notre chère patrie française à l'heure actuelle.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

MARIE-ALPHONSE,

Archevêque de Cambrai.

On nous informe que le groupe radical socialiste de la Chambre s'est réuni hier et qu'à l'issue de la réunion, M. Goblet a écrit à M. Poincaré pour le prévenir de son intention de lui adresser une question au sujet de la lettre de M. Sonnois.

UN LIVRE DE M. DEPASSE

Du Travail et de ses conditions

Nous avons reçu de l'auteur, M. Hector Depasse, un volume intitulé : *Du Travail et de ses conditions.*

Comme nous sommes un organe de défense des revendications prolétariennes, nous nous ferons un devoir puisque ce livre traite du travail, de sa nature, de ses conditions et de ses lois, ainsi que de l'influence de l'instruction générale sur les destinées du travail, de discuter les idées émises par un homme qui n'est certes pas suspect de socialisme (car il paraît nourrir contre ces gueux de socialistes qui l'ont empêché plusieurs fois d'être député une rancune bien sotte et bien inutile), mais qui a une façon très originale de traiter la question sociale.

Nous espérons que nos lecteurs ne s'en plaindront pas.

H. G.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

AU « JOURNAL DE ROUBAIX »

M. A. Reboux se plaint que nous ayons dénaturé sa pensée, voire même le texte de son article.

Que M. Reboux sache d'abord que quand nous parlons de syndicat et d'union corporative aux ouvriers, nous ne voyons qu'une chose : La force que leur union acquerra contre l'exploitation capitaliste,

Que nous profitons de la circonstance, pour leur recommander de doubler leur action économique et professionnelle d'une action politique contre le capitalisme tout puissant — plus puissant que le Père-Éternel de Mr Reboux — à seule fin de lui arracher le pouvoir politique que lui ont livré « trop d'insouciance notoire » et aussi « trop d'indépendance », c'est plus que nptre droit, c'est notre devoir !

Et quand nous leur avons conseillé de se syndiquer, même d'une façon *indépendante* (ce qui est l'un des deux systèmes préconisés par M. Reboux), ils sont encore libres d'aller à Notre-Dame de l'Usine, puisque nous ne possédons d'autres moyens de lutte contraindre à notre tyrannie — la tyrannie collectiviste — que celui de notre raisonnement.

Ils sont d'autant plus libres de faire cela que nous ne sommes même pas en mesure de les priver de travail, ni même de les affamer lentement ainsi que le font certains patrons de Roubaix et de la région du Nord, grands partisans et pour cause, comme M. Reboux, des syndicats mixtes.

Seulement voilà, ils n'y vont pas. Nous ne pouvons cependant les engager à aller s'abriter sous la sainte bannière de Notre-Dame de l'Usine, puisque ce n'est pas leur avis, ni le nôtre !

Ce n'est pas notre faute si on ne fait pas plus cas des beaux discours du père Monsabré que des projets d'organisation économique des de Mun, des Naudets, des Garnier, et autres...

Et ma foi, en ce qui concerne le bon sens et la sagesse des ouvriers et des syndicats qui s'orientent dans le sens opposé à celui de M. Reboux, orientation qui consiste à conquérir beaucoup de « villes saintes » c'est-à-dire beaucoup de municipalités socialistes comme celle de Roubaix — Nous ne voyons pas que ce soit en notre défaveur, en celle des politiciens collévistes comme on nous appelle.

Nous n'entrevoyons même pas « l'aube » des temps nouveaux que vous annoncez, M. Reboux. Nous le regrettons encore pour vous, mais nous ne pouvons que nous en réjouir.

V. R.

ERRATUM

Dans mon article publié hier de l'*Egalité* et portant comme titre « le Comité des Mélo-Méli », il s'est glissé quelques quelques que je crois utile de relever aujourd'hui.

A un certain passage, on peut lire : Nous n'en sommes plus à la candidature... puis, plus rien

Un feuillet de ma copie a été égaré ; j'expliquais là, que lors de la candidature Hazebrouck, les Kuffeler, Chatteleyn et autres, en ne se présentant pas dans le sein du comité qui nous occupe, n'en avaient pas trouble l'Union.

Plus loin : « Ce fut le manque absolu de toute immixtion politique dans son sein, *conviction* qui n'existe plus aujourd'hui,

Au lieu de *conviction*, c'est *condition* qu'il faut lire.

Ces rectifications étaient nécessaires pour la clarté de l'article.

L. B.

P.-S. — Nous publirons demain un article sur l'attitude du Préfet du Nord, M. Vel-Durand, qui à Lille, lors de la conférence Bourgeois-Barthou, semblait, par sa présence, approuver le langage de ces politiciens — qui déclaraient ne vouloir contracter aucune alliance avec les alliés — et qui à Roubaix, use de toute son influence pour faire sceller un pacte, qui aux élections prochaines, unirait et les ralliés et les opportunistes.

L. B.

Un homme brûlé. — Un ouvrier Charles Donck, demeurant rue de Tourcoing, cour Gonville, s'est brûlé avant-hier en se débattant en proie aux douleurs d'une crise d'épilepsie.

Il est tombé si malheureusement sur le poêle qu'il s'est brûlé sur différentes parties du corps et principalement au bras gauche.

M. le docteur Delattre lui a donné les premiers soins et hier, Charles Decock était admis à l'hôpital.

Ouverture de l'école de natation. — Les grandes chaleurs commencent à se faire sentir, et chacun aspire après l'ouverture de l'école de natation.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'elle sera ouverte le dimanche 9 juin.

Tribunal de commerce. — La commission chargée de dresser les listes électorales pour la Chambre de commerce de Roubaix, se réunira samedi prochain 1er juin, à 9 heures, à l'hôtel Pierre Catteau, dans la salle des délibérations du tribunal de Commerce.

MOUVEMENT OUVRIER

Convocations

Lys-lez-Lannoy. — Le groupe l'*Avant-Garde* convoque ses membres pour ce soir jeudi 30 mai, à 8 heures, chez H. Labitte, près la Place.

Prière d'être exact. Urgence.

Nota. — Adresser les avis, convocations et communications intéressant le mouvement ouvrier au citoyen E. BLACHET, aux bureaux de l'*Egalité*.

TOURCOING

Découverte d'ossements

à l'Eglise St-Christophe

Les tourquennois peuvent assurément remercier la municipalité opportuno-réactionnaire qui les administre, pour l'empressement qu'elle a mis, il y a quelque temps déjà, à voter les fonds indispensables pour la reconstruction du clocher de l'Eglise St. Christophe.

Cela nous permet de remarquer bien des choses et d'entirer les conclusions qu'elles méritent.

Le *Journal de Roubaix* nous apprend, avec force détails, que les grosses poutres de la base de ce fameux clocher sont trois fois centenaires.

Notre confrère catholique ferait aussi bien de nous apprendre que la bêtise humaine compte à son actif trois siècles de plus puisque à notre époque, prétendue civilisée, et troublée par les découvertes scientifiques, il est encore des hommes, des administrateurs de la chose publique, des conseillers municipaux, qui applaudissent des deux mains à la reconstruction d'un clocher qui est une preuve vivante de l'oppression et de l'ignorance du peuple.

Nous qui nous croyons délivrés de tous les préjugés, nous constatons que pendant trois siècles encore, le peuple est resté abêti, misérable, parce qu'ainsi le voulaient les riches et les prêtres.

Si vous doutez de la situation qui était faite aux pauvres de cette époque, demandez-en des preuves aux nombreux ossements humains qui ont été trouvés, mardi soir.

Pour s'assurer de la solidité des fondation de la tour de l'église, des terrassements ont été commencés.

Aux premiers coups de pioche qui ont été donnés, à droite du grand portail, les terrassiers ont mis à découvert de nombreux ossements dont la forme et la grosseur indiquent qu'ils proviennent d'adultes : tibias, cotes fémurs, etc.

A qui appartenaient ces ossements ? A la classe aisée, sans nul doute.

Le contour de St-Christopqe était, au temps jadis, nous dit-on, le cimetière principal de la ville.

Tous les habitants avaient le droit de s'y faire enterrer. Mais des places étaient réservées surtout près des murs et dans l'Eglise même, aux prêtres, aux riches, à ceux qui montraient patte blanche. Les pauvres — cela se fait maintenant encore — étaient relégués dans un coin commun.

La place où ont été trouvés les ossements en question, nous indique qu'ils ont appartenu à quelques bourgeois vivant deux ou trois siècles.

Grace à leur fortune, à leur situation privilégiee, ils ont pu trouver une dernière demeure spéciale qui leur a permis de se rappeler à nous. Si dans cette trouvaille d'os humains, il n'y avait que ce souvenir, nous passerions outre.

Ce souvenir nous prouve l'inégalité qui jadis existait et nous rappelle, l'inégalité qui pèse sur une partie de l'humanité de nos jours encore, hélas !

Et cela nous commande de demander aux travailleurs de se lever et de s'unir pour l'écrasement prochain de toutes les inégalités.

Charles Vérecque.

A propos d'amendes. — Messieurs Dewavrin-Crombez fils et Cie nous adressent la lettre suivante que nous nous faisons un devoir d'insérer :

Nous lisons dans votre numéro de dimanche 26 courant, un article intitulé, « Les amendes à l'atelier », où vous affirmiez qu'un contremaître de notre établissement aurait infligé vendredi à midi une amende de un franc à un jeune backeur. Vous qualifiez le fait de scandaleux.

« Ce qui est scandaleux, c'est votre audace, car si vous aviez pris la peine de contrôler vos renseignements, vous auriez appris que le fait était faux, qu'aucun backeur n'avait été frappé d'amende ni vendredi ni un autre jour pour la raison bien simple que *jamais* nous ne retenons d'amende dans notre usine. Tous nos ouvriers sont là pour en témoigner.

« Nous vous sommons d'insérer cette protestation dans le plus prochain numéro de votre journal à la même place où vous nous avez ainsi injustement attaqués, et nous réservons de poursuivre l'affaire en justice où nous réclamerons des dommages et intérêts dont nous saurons faire profiter nos ouvriers.

« Recevez, monsieur, mes civilités.

« Charles Dewavrin-Crombez et Cie. »

— Il ne résulte qu'une chose de cette lettre, c'est que notre bonne foi a été surprise.

MM. Devrarin et Crombez affirment qu'ils n'ont jamais infligé d'amendes à leurs ouvriers ; nous ne pouvons que les en féliciter, et il aurait suffi d'un simple mot de leur part pour qu'immédiatement nous fassions droit à leur demande en rectifiant notre information.

Taureaux échappés. — Hier, vers 3 heures 1/2 du matin, le garde-barrière Delporte à l'Epinette était réveillé par les aboiements de son chien.

Il se leva en hâte et fut surpris d'apercevoir sur la ligne de chemin de fer de Tourcoing à Menin quatre taureaux.

Ces taureaux s'étaient échappés de la pâture qui se trouve en face de chez lui. On eut toutes les peines du monde à leur faire réintégrer leur enclos.

Un nouveau groupe. — Les citoyens habitant le quartier du Pont de Neuville, sont informés qu'un groupe du Parti Ouvrier ayant pour titre : *Amour et Liberté*, est formé depuis quelques jours.

Les réunions ont lieu le 1er et le 3e dimanche de chaque mois.

Les citoyens désireux d'en faire partie sont invités à se faire inscrire chez J.-B. Duchatel, à l'estaminet : « Au Vieux blanc ballot. »

Rencontre de voiture. — Un des cars faisant le service rue Neuve-de-Roubaix, entre Tourcoing et Roubaix a fait la rencontre d'un tombereau chargé appartenant à M. Louis Delannoy, entrepreneur à Lille, à la hauteur de la rue Louis-Leloir.

Le brancard du tombereau a été brisé sur une longueur de 69 centimètres.

On n'a pas à déplorer d'accident de personne.

Accident de vélocipède. — M. Dumortier Vienne monté sur un vélocipède, marchait à toute vitesse le boulevard Gambetta, un petit garçon de 13 ans, Georges Vernets qui se trouvait sur son passage fut renversé, entraînant dans sa chute le vélocipédiste.

Fort heureusement tous deux en ont été quitte pour la peur.

Argent perdu. — Devant la maison Mathon et Dubrulle, boulevard Gambetta, Mme Lalouette, ménagère, à l'Epinette, a perdu un petit cabas en cuir de Russie, contenant une dizaine de francs.

Argent retrouvé. — Zélie Foucart, servante chez M. Lepoivre, rue d'Havré, devant la porte de ses maitre, trouvé une somme de onze francs, qu'elle tient à la disposition du propriétaire.

Concours de chiens ratiers. — M. Charles Duponchel, rue de la Latte, 33, au cabaret du *Terrier-Club*, informe les amateurs qu'il y aura chez lui, le lundi 3 juin, à 4 heures précises, une partie de chiens ratiers. La partie aura lieu entre chien *Fon* appartenant à J.-B. Clémence, de Roubaix, pesant 18 kilos et le chien *Baptiste*, appartenant à Follet de Lille, pesant 48 kilos.

Chaque chien aura 20 rats à détruire dans le même laps de temps. La partie est de 50 fr. Les rats aux perdant et les entrées au gagnant.

Le prix d'entrée est de 0 fr. 30 par personne.

Roncq. — Lire sous la rubrique « Chronique régionale », le récit du grave accident survenu à Roncq.